



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant la circulation et le
stationnement

**OBJET : Permis de stationnement pour
déménagement au 129 – RUE DIDEROT
fpg**

ARRETE N° A - T - 23 0693
EN DATE DU 26 JUIN 2023

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère régionale d'Île-de-France,

VU le Code de la route ;
VU le Code de la voirie routière ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code pénal ;
VU l'arrêté municipal n° A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Robin LOUVIGNÉ, adjoint au Maire ;

VU la demande présentée le 23 mai 2023 par la société DEMENAGEMENTS FOURQUIE, 43 avenue du Bac 94210 SAINT MAUR DES FOSSES concernant une neutralisation de file de circulation pour déménagement le 10 juillet 2023 de 07h00 à 12h00 RUE DIDEROT au droit du n°129 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier temporairement le régime de stationnement dans cette voie, afin d'assurer la circulation générale et le libre passage des véhicules de secours ;

ARRÊTE

ARTICLE I - le 10 juillet 2023 de 07h00 à 12h00 RUE DIDEROT au droit du n°129, la file de circulation est neutralisée. Seul le camion utilisé pour ce déménagement est autorisé à stationner sur la chaussée au droit du n°129

Dispositions :

- . des panneaux de rétrécissement de chaussée sont mis en place par la société, en amont et en aval du déménagement.
- . la société veille en permanence et en toute sécurité à la circulation en général ;
- . des hommes trafic désignés par la société assurent au droit et aux abords du déménagement, la sécurité des usagers du domaine public.

ARTICLE II - Le présent arrêté est affiché dans le secteur concerné.

ARTICLE III - Les infractions au présent arrêté sont constatées par des procès-verbaux.

ARTICLE IV - Le Directeur général des services, le Directeur général des services techniques et de l'urbanisme, la Commissaire de police de Vincennes et les agents de la police municipale de Vincennes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE V - Le présent arrêté est publié.



Robin LOUVIGNÉ
Adjoint au Maire
chargé du cadre de vie, des mobilités
et de la propreté